



Les cafés de la statistique

"La statistique éclaire-t-elle
les questions de société ?"

Soirée du 9 mars 2011

« Hauts revenus, hauts patrimoines »

Synthèse des débats ^[*]

Qui sont les bénéficiaires des plus hauts revenus ? En quoi ce groupe diffère-t-il de celui des détenteurs des plus grands patrimoines ? Les années récentes ont vu la part du revenu national qui va aux plus riches s'accroître, en France comme dans d'autres pays développés. Comment cette tendance s'inscrit-elle dans les évolutions de long terme ? Comment peut-on l'expliquer, qu'est-ce qu'elle révèle et qu'est-ce qu'elle implique pour l'économie et la société françaises ? Par ailleurs, la perception du public sur le sort des plus fortunés est en soi un sujet d'importance dans toute société : on peut souhaiter qu'elle s'appuie sur des données fiables. De ce point de vue, que peut-on dire de la situation en France ?

Invité :

Thomas Piketty, professeur à l'Ecole d'économie de Paris

Exposé

La première étude statistique marquante des inégalités de revenus aux Etats-Unis est due à l'économiste Simon Kuznets. Elle a été publiée en 1955 et porte sur la période 1913-1948. Pourquoi 1913 ? Parce que c'est la date de la création de l'impôt sur le revenu aux Etats-Unis¹, et que cet impôt est la première source d'information régulière et fiable, quoiqu'imparfaite, sur les revenus². Kuznets part de cette source, et la corrige pour estimer les revenus économiques, et notamment les hauts revenus, à partir des revenus fiscaux. Ensuite, grâce aux comptes nationaux développés entre les deux guerres et surtout au lendemain de la deuxième guerre mondiale, il peut confronter ces estimations à celles du revenu moyen, et établir la part des hauts revenus dans le revenu national américain. Il est alors le premier à démontrer une réduction des inégalités sur une longue période dans un pays capitaliste. Cela ne peut en rien constituer une loi universelle, mais c'est un contre-

^[*] Pour l'exposé liminaire, le présent texte est reformulé à partir des notes du secrétariat suivant le plan de l'orateur. En revanche, le contenu des échanges est structuré en quelques thèmes, sans suivre l'ordre chronologique. Par ailleurs, on a choisi de ne pas attribuer nominativement les propos échangés. Ceux-ci ont été reconstitués à partir des notes du secrétariat sans reprendre leur formulation détaillée. Lorsqu'un point est évoqué sous forme d'une question, ce qui vient ensuite ne retrace pas la seule réponse de l'invité, mais l'ensemble des contributions des participants.

¹ Cet impôt a été créé en 1909 au Royaume-Uni, en 1914 en France, en 1922 en Inde, etc.

² Auparavant, les impôts directs reposaient sur d'autres assiettes : par exemple, il existait un impôt sur les portes et fenêtres. On dispose donc au XIX^e siècle de statistiques détaillées sur le nombre de ces ouvertures par habitation par zone géographique, etc., mais c'est peu utile pour étudier les inégalités de revenus.

exemple à certaines affirmations théoriques. C'est le modèle d'une approche consistant d'abord à établir des faits patiemment.

Les résultats qui vont être présentés sont tirés d'une extension à la fois géographique et temporelle de la démarche de Kuznets : avec plusieurs co-auteurs (voir références), l'intervenant s'est attaché à établir année par année, sur des périodes aussi longues que possible, pour 23 pays, dont les Etats-Unis et la France, la part des différentes tranches de revenus dans le revenu total. Pour la France, la source fiscale est disponible depuis un siècle ; il a été possible de recourir en particulier à de merveilleuses études rassemblées dans le Journal de la Société de statistique de Paris de l'époque. Le travail a permis d'établir des ratios comparables, et aussi d'analyser la forme des distributions des revenus (au sens statistique du mot « distribution »). Ces distributions appartiennent à la classe des lois de Pareto, mais avec des paramètres qui varient beaucoup dans le temps et dans l'espace, contrairement à l'intuition initiale de l'économiste italien qui avançait une loi unique.

Quelques résultats (voir graphiques en annexe)

Aux Etats-Unis en 2007, la part du revenu national perçue par les 10 % de ménages ayant les plus hauts revenus – le « décile supérieur », en jargon statistique – était voisine de 50 %, soit une valeur très proche de celle atteinte en 1928 à la veille de la crise de 1929 (figure 1). La publication de ce chiffre a suscité des contestations aux Etats-Unis, notamment de la part d'analystes proches du Parti républicain, alors que cette donnée a été reprise dans un document budgétaire de l'administration Obama. L'attribution d'une récompense de l'Association des économistes américains (AEA) à l'un des auteurs du travail dans lequel ce chiffre a été publié³ témoigne néanmoins de l'estime dans laquelle ledit travail est tenu aux USA.

De ce rapprochement entre 1928 et 2007, faut-il conclure que les inégalités de revenus provoquent les crises financières ? Ce n'est nullement une conséquence nécessaire de la corrélation que l'on constate entre bulles financières et fortes croissances des inégalités, au cours des années 1920 comme au cours des années 2000. Corrélation ne veut pas dire impact causal. Il est probable cependant que la montée des inégalités n'a rien arrangé aux déséquilibres financiers. La forte hausse des inégalités stimule la montée des demandes de crédits chez les plus modestes, ce qui met le système financier en appétit, encourage des prêteurs à consentir des prêts plus que douteux, etc.

Entre 1978 et 2008, en trente ans, c'est plus de quinze points du revenu national américain qui ont été transférés des déciles inférieurs au décile supérieur, ce qui est énorme ; beaucoup plus important en valeur absolue que les déséquilibres internationaux auxquels on prête beaucoup plus d'attention.

Que constate-t-on dans les autres pays pendant la même période ? Les courbes relatives aux autres pays anglo-saxons (figure 7A) ressemblent à celle des Etats-Unis, avec des remontées plus ou moins fortes mais indéniables des parts allant aux plus hauts revenus. Il n'en va pas de même pour les pays d'Europe continentale et le Japon (figure 7B), dans lesquels les remontées analogues sont à la fois beaucoup plus modérées, et plus tardives. On peut d'ailleurs se demander si les sociétés de ces pays toléreraient des évolutions aussi violentes que celles enregistrées aux Etats-Unis.

Quant aux patrimoines, ils ont recommencé à jouer un rôle important dans la vie des gens. Le niveau moyen des patrimoines par rapport aux revenus a retrouvé dans les années 2000 sa valeur de la Belle Epoque un siècle auparavant, soit un patrimoine équivalent à environ six ans de revenus, en moyenne, par adulte. Et cette moyenne recouvre des disparités très grandes, bien supérieures à celles des revenus. Au milieu du XX^e siècle, dans les années 1950, le patrimoine moyen était à peine de deux années de revenus ; dans les années 1970-1980, de quatre années de revenus. Après les deux guerres mondiales, on a assisté à un processus de reconstruction des patrimoines. La fin du

³ Emmanuel Saez

blocage des loyers, le retour de la confiance dans la Bourse ont contribué à une remontée historique de la valeur du capital immobilier et boursier.

Un thermomètre cassé ?

Les déclarations de revenus en vue d'établir l'impôt sur le revenu d'une part, les déclarations des successions d'autre part, sont les deux sources d'information fondamentales pour suivre les inégalités de revenus et de patrimoines. Or on peut légitimement s'inquiéter d'une détérioration de l'appareil statistique en France sur ces deux sources au cours des trente dernières années. Paradoxalement, cette détérioration peut être imputée à l'informatisation des administrations concernées.

Jusqu'aux années 1960, celles-ci publiaient chaque année des bulletins statistiques volumineux sur papier, contenant des tableaux très détaillés sur les déclarants ventilés selon de multiples critères, et notamment la tranche financière de revenus (ou de montant de la succession), sans aucunement violer le secret fiscal. Ces choses-là ont progressivement, et maintenant totalement, disparu. Pour des impôts plus récents, comme l'impôt sur la fortune, de telles publications n'ont même jamais existé : il n'y a jamais eu de publication annuelle du nombre d'assujettis par tranche de fortune ; le seul chiffre publié régulièrement est un nombre total de contribuables ; en dehors de cela il n'existe comme information publique que des données irrégulières et non standardisées, produites à l'occasion de rapports parlementaires, par exemple.

Les substituts naturels sont des fichiers sur support magnétique. Mais pour des raisons de confidentialité, les fichiers exhaustifs ne peuvent être rendus publics ; seuls des fichiers échantillons, produits tous les six ans, et donc de taille assez faible, sont mis à disposition.

Cette évolution est très inquiétante pour deux raisons. D'abord, les techniques de conservation et d'archivage des fichiers informatiques ne sont pas suffisamment connues et bien appliquées, ce qui fait qu'on perd définitivement certaines informations. L'exemple de l'impôt sur les grandes fortunes du début des années 1980 peut être cité : lorsqu'à la fin des années 1990 un ministre des finances a souhaité connaître des statistiques tirées de cet impôt (le seul dans lequel les biens professionnels étaient imposés), il n'a pas pu obtenir satisfaction, les services concernés étant dans l'incapacité de relire les données. C'est une partie de l'histoire économique de la France qui se perd ainsi.

Ensuite, la disparition de publications détaillées régulières entraîne une évolution inquiétante des mentalités dans les services administratifs concernés. On s'habitue à ne rien publier, on s'étonne de découvrir que cela existait un jour, et surtout on trouve normal de ne rien publier : dès lors, toute demande de publication même modeste se heurte à de grandes réticences, le ministère des finances ayant peur de susciter des réactions s'il y satisfait.

Tout n'est pas défavorable dans l'évolution récente de l'information : par exemple, on dispose maintenant de comptes nationaux patrimoniaux, ce qui est au moins aussi important que les comptes de flux. Mais ces comptes n'informent pas sur les inégalités, et ne peuvent remplacer les publications détaillées d'antan. Il faut regretter la disparition de ces « thermomètres » ; il faut que toute l'information non confidentielle puisse être mise « sur la table » pour tous.

Débat :

1 – Les concepts et leur mesure

Une partie du débat a permis de préciser de quoi on parle quand on traite des hauts revenus et des hauts patrimoines, et à partir de quoi on peut établir des statistiques à leur sujet.

Un participant rappelle les difficultés de définition et de mesure du revenu ou du patrimoine à partir de sources fiscales : prend-on en compte les revenus non imposables (prestations familiales, minimum vieillesse...), les revenus qui sont taxés à la base (certains revenus financiers), les plus-values en capital ? Les donations antérieures au décès ne faussent-elles pas les données des successions ? Et, lorsqu'on fait des comparaisons internationales, comment s'assurer que les mêmes conventions valent pour tous les pays ? L'intervenant confirme cette difficulté, qui explique l'épaisseur des livres qu'il a publiés sur le sujet, remplis de notes explicatives. Certains problèmes peuvent être résolus, d'autres non : on essaie d'expliquer ce qu'on n'a pas résolu. Dans certains cas, des indicateurs provisoires sont incomplets : par exemple, dans la période récente, pour la France, la réintégration des patrimoines non imposés n'a pas pu encore être faite ; cela dit, elle ne sera pas susceptible de bouleverser ce qui a été dit plus haut de la comparaison historique avec le début du XX^e siècle.

Parle-t-on des inégalités des revenus bruts, avant imposition directe, ou des revenus nets, après imposition, demande un participant ? Et si on changeait de définition, est-ce que cela changerait le récit historique ? L'intervenant explique qu'il calcule d'abord des distributions des revenus bruts, puis des taux d'imposition par décile de la distribution des revenus bruts. En général, l'impôt direct réduit les inégalités de revenus ; mais depuis les années 1980, les taux d'imposition des hauts revenus ont diminué, au point que le caractère redistributif de l'impôt au sein des classes moyennes et supérieures peut être mis en doute. Pour une analyse complète des effets de l'impôt, il faudrait en outre prendre en compte l'effet des taux sur les revenus bruts eux-mêmes (voir plus loin).

Un participant s'étonne qu'on ne prenne pas en compte le patrimoine public, détenu par l'Etat et les collectivités locales, et qu'on commente seulement les données sur le patrimoine des personnes privées. Ce dernier, est-il précisé, inclut la valorisation des entreprises, possédées par leurs actionnaires. Le patrimoine des administrations publiques est évalué dans les comptes nationaux de patrimoine ; en valeur nette, compte tenu du niveau élevé de la dette publique, il est légèrement positif, mais très petit par rapport au patrimoine des personnes privées, et pas très différent de ce qu'il était il y a un siècle. En majorité, la France est possédée par les Français !

Un débat s'est instauré entre plusieurs participants à propos de la prise en compte des droits à la retraite dans les données de patrimoine. Pour un participant, la valeur des créances que détiennent les ménages sur les caisses de retraite, qui ne sont pas prises en compte dans les statistiques de patrimoine, est loin d'être négligeable : les prendre en compte diminuerait l'inégalité entre les patrimoines. L'intervenant fait remarquer qu'il s'agit, pour les retraites par répartition, de créances non cessibles, à la différence des autres éléments du patrimoine privé. Il est indéniable que les inclure augmenterait le patrimoine moyen, et modifierait la comparaison avec le début du XX^e siècle. Un autre participant s'insurge, et fait valoir que les retraites ont au contraire un caractère contre-redistributif, notamment parce que l'espérance de vie des classes aisées est plus grande que celle des classes populaires : pour lui, le système de retraite fonctionne des pauvres vers les riches et non l'inverse⁴. L'intervenant souligne que ce serait peut-être encore pire dans un système de retraites par capitalisation, où des écarts importants peuvent s'introduire selon le niveau des cours de bourse de l'année où l'on entre dans le système et celui de l'année où l'on en sort. Si on a vingt ans devant soi pour attendre, on peut raisonnablement escompter bénéficier du résultat moyen de la

⁴ NDLR : personne n'a fait remarquer que les deux points de vue sont parfaitement compatibles. Le système des retraites peut en même temps être contre-redistributif et diminuer les inégalités de patrimoines. Il suffit pour cela qu'il soit moins inégalitaire que les autres composantes du patrimoine.

bourse sur longue période, mais en matière de retraites on ne peut faire varier sa date de sortie que de cinq ans au plus, et cela peut représenter des milliers d'euros de différence de niveau de vie.

La qualité des sources fiscales a été comparée à celle d'enquêtes statistiques comme l'enquête auprès des ménages sur leurs patrimoines conduite par l'Insee. En France, la source fiscale successorale⁵ est bien plus complète que dans la plupart des autres pays : l'obligation de déclarer est bien respectée, c'est un legs de la Révolution française... Plus de 50% des décès donnent lieu à une déclaration de succession : manquent seulement les tout petits patrimoines et les patrimoines nuls ou négatifs. Cependant, la qualité de cette source est moindre qu'il y a un siècle : à ce moment-là, les déclarations de succession étaient très sincères, car elles constituaient une façon pratique d'enregistrer les patrimoines ; et les taux d'imposition étant faibles (2 % maximum), il n'y avait pas les incitations à la « manipulation fiscale » d'aujourd'hui, qui aboutit probablement à une sous-estimation de la concentration des patrimoines. Au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, il a fallu attendre un siècle de plus qu'en France pour que soit instituée une imposition des donations-successions ; et, aux Etats-Unis, moins de 1% des décès donnent lieu à une déclaration de succession. L'information française sur les successions-donations consiste actuellement en des échantillons diffusés tous les six ans⁶, et l'administration fiscale se lance dans la numérisation automatique des documents. Pour les périodes plus anciennes, un exercice coûteux mais qui est sans doute la solution de l'avenir pour les chercheurs consiste à reprendre les déclarations individuelles archivées et à les numériser⁷. De façon générale, la source fiscale a l'avantage d'être adossée à une contrainte, le contrôleur des impôts, ce qui n'est pas le cas des enquêtes comme l'enquête patrimoine. Aussi cette dernière connaît-elle de gros problèmes pour la connaissance des hauts patrimoines. Les auto-déclarations sont très imparfaites. Les gens « se souviennent mal » des successions et donations qu'ils ont reçues, même dans des périodes récentes (par exemple 2000-2003 pour l'enquête de 2004 : on retrouve nettement moins de ces événements dans l'enquête que dans la source fiscale). Et il y a tout lieu de penser que les biais ne sont pas aléatoires...

En ce qui concerne la comptabilité nationale, on peut, selon l'intervenant, se réjouir des progrès réalisés en France. Peu de pays ont des comptes aussi « propres » que la France et les Etats-Unis. La publication annuelle de comptes de patrimoine presque totalement cohérents avec les comptes de revenus, et rétro-polés jusqu'en 1978, permet en France de séparer les effets des comportements d'épargne et ceux de la valorisation des actifs, ce qui est très éclairant. Mais il s'agit là de niveaux globaux et moyens, non de distributions.

Un participant souligne qu'on dispose pour l'agriculture et les agriculteurs d'informations détaillées et régulières sur les revenus.

S'agissant des revenus en général, la connaissance des revenus du patrimoine et des plus-values réalisées sur des actifs pour les diverses catégories de ménages reste insuffisante dans l'appareil statistique actuel.

⁵ Où l'assurance-vie manque.

⁶ 1977 (*fichiers magnétiques illisibles*) – 1984 – 1987 – 1994 – 2000 -2006

⁷ Gilles Postel-Vinay, Jean-Laurent Rosenthal et l'intervenant ont entrepris un tel travail pour les déclarations établies à Paris de 1807 à 1957, un an sur cinq.

2 - Pourquoi les Etats-Unis sont-ils si différents ?

Le contraste entre les pays anglo-saxons et les pays d'Europe continentale plus le Japon (figures 7A et 7B) suscite d'emblée une demande d'explication. Et pourquoi affirmer que les sociétés européennes n'auraient pas pu supporter une montée des inégalités comme celle connue aux Etats-Unis depuis 1980 ?

L'intervenant rappelle d'abord l'évolution historique de l'impôt sur le revenu aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. « Ces pays anglo-saxons ont joué au yo-yo avec leurs riches au XX^e siècle ». Les années 1940-1950-1960 y ont été marquées par une progressivité fiscale maximale : le taux de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, s'appliquant il est vrai à des revenus très élevés⁸, était de 82% aux Etats-Unis de 1932 à 1950, de 91% à la fin des années 1960 ; encore s'agit-il là du seul impôt fédéral, à quoi s'ajoutent des impôts des Etats. Au Royaume-Uni, le taux maximum atteint a été de 98% ! La fin des années 1970 et les années 1980 ont alors été marquées par une réaction politique très forte par rapport à l'héritage du New Deal, dans un contexte de rattrapage de l'Europe et du Japon, et les deux pays ont été loin dans l'autre direction : le taux maximum d'imposition est descendu à 28% sous l'administration Reagan et le gouvernement de Madame Thatcher a effectué un mouvement analogue. Les autres pays européens ont été beaucoup plus stables dans leurs politiques vis-à-vis des plus riches : les taux supérieurs d'imposition ont oscillé autour de 50-60% pendant toute cette période. Aucun pays d'Europe continentale, même pas parmi les pays scandinaves, n'a maintenu durablement des taux de 80-90%.

Des taux d'imposition relativement bas pour les revenus très élevés, comme ceux qui existent depuis les années 1990 aux Etats-Unis, renforcent considérablement la possibilité pour les dirigeants de grandes entreprises de se faire attribuer des rémunérations importantes, en convaincant les comités de rémunération qu'ils les valent ; au contraire lorsque les taux d'imposition sont très élevés, l'effort à demander à l'entreprise pour se faire attribuer un revenu net supplémentaire de un million de dollars devient démesuré. Les taux d'imposition influent sur les revenus non seulement mécaniquement, par le passage du brut au net, mais aussi en amont de la formation des revenus.

La remontée des inégalités aux Etats-Unis en 30 ans, de 1976 à 2007, est effectivement impressionnante : 58% de la croissance du revenu a été capturée par 1% de la population (tableau 1). Les sociétés européennes n'auraient pas accepté une telle confiscation. Mais il faut se rappeler les très forts flux migratoires qui affectent la société américaine. Les déciles inférieurs de la distribution des revenus y sont composés dans une large proportion de personnes qui ne sont pas nées aux Etats-Unis (de l'ordre de la moitié, dans les 3 ou 4 déciles inférieurs). Ces personnes tolèrent un fort niveau d'inégalité parce que leur situation personnelle est néanmoins bien meilleure qu'elle ne l'était dans leur pays d'origine. En Europe, la situation est tout autre parce que le renouvellement de la population est beaucoup plus faible qu'aux Etats-Unis.

3 – Les patrimoines en France, il y a cent ans, et maintenant

Un participant pose la question de la terre : est-ce que la comparaison des patrimoines actuels avec ceux d'il y a un siècle tient compte de la possession de la terre ? Selon lui, les paysans de l'époque possédaient souvent cinq à dix hectares de terre, alors que les plus démunis d'aujourd'hui n'ont aucun patrimoine. L'intervenant confirme que la terre est bien prise en compte dans les séries

⁸ Equivalents à 1 million d'euros de maintenant

statistiques, mais en relativise l'importance : dès 1910, la terre représentait moins de 20 % du patrimoine national. C'est un pourcentage voisin de celui observé au Royaume-Uni vers 1900-1910. Du point de vue de la distribution de la terre, la France était beaucoup moins inégalitaire que l'Angleterre, pays de grandes structures foncières ; mais globalement, la terre comptant relativement peu, la France était seulement légèrement moins inégalitaire que sa voisine : la part des patrimoines appartenant au centile supérieur atteignait 60%, contre 70% au Royaume-Uni.

A ce propos on peut rappeler comme exemplaire la mauvaise foi d'un grand savant de l'époque, Paul Leroy-Beaulieu, dès qu'il s'agissait d'inégalités en France, alors que le reste de son œuvre est remarquable par ses qualités d'observation. Paul Leroy-Beaulieu soutenait qu'on n'avait pas besoin d'impôt progressif en France, car on était déjà dans un pays très égalitaire, contrairement au Royaume-Uni. Joseph Caillaux, en citant des statistiques sur les successions, a pu montrer dans le débat qui a abouti à la création de l'impôt sur le revenu que l'essentiel du patrimoine était transmis par une toute petite partie de la population, et donc que la concentration de la richesse était forte. La référence à 1789 et à l'égalisation (relative) de la possession de la terre par la Révolution française n'était plus pertinente en 1910 : le XIX^e siècle avait vu se créer des patrimoines financiers et industriels de façon très inégalitaire.

Au début du XX^e siècle, la distribution des patrimoines était effectivement très inégalitaire en France : le décile supérieur possédait 90 % à 95 % du total, le centile supérieur représentait 60 % des successions à Paris, 55% dans l'ensemble de la France. Il n'y avait pas de classe moyenne possédante. Aujourd'hui, les 50 % les plus pauvres possèdent toujours une aussi petite part de la richesse nationale (moins de 10 % du total) ; ce sont des ménages qui ont un patrimoine net très petit, au plus 5 000 à 10 000 euros d'économies ; et il y a toujours des possédants très riches. Mais la différence avec un siècle auparavant tient à l'existence d'une classe moyenne patrimoniale – des ménages qui possèdent entre 100 000 et 200 000 euros de patrimoine, et qui sont nombreux, au point de posséder collectivement 25 % à 30 % du patrimoine national. La distribution reste très inégale, mais l'existence de ce « groupe central » fait une grosse différence. Et si les dernières décennies ont été marquées par une certaine re-concentration des patrimoines en France, on reste très loin du degré d'inégalité de la « Belle Epoque », dont on peut penser qu'il détruirait les bases d'une société comme la nôtre. Il ne faut pas « trivialisier » l'idée qu'on a retrouvé les niveaux d'inégalité du XIX^e siècle : nos structures sociales sont radicalement différentes.

Cela étant, les plus riches en France ont effectivement perçu une part croissante du revenu dans les quinze dernières années, comme le montre la figure 7B⁹, dans un contexte de croissance très faible (compte tenu de la croissance démographique et de celle des transferts sociaux). Un à deux points de PIB ont été déplacés, et cela représente 40% de la croissance agrégée sur dix ans. C'est plus un frémissement à la hausse des inégalités qu'une explosion, mais c'est comparable aux rythmes du début du phénomène aux Etats-Unis. Et constater dans ce contexte 50 % de hausse du pouvoir d'achat pour le millile supérieur, cela frappe beaucoup.

4 – L'immobilier

Plusieurs participants s'interrogent sur le patrimoine immobilier. Pour l'un d'eux, l'importance qu'a prise ce type de richesse n'annonce-t-elle pas un nouveau renforcement des inégalités, par les revenus qu'elle induit ? Un autre met en doute le caractère « réel » de l'accroissement du patrimoine

⁹ NDLR : voir aussi le compte rendu du Café de la statistique sur le partage de la valeur ajoutée, figure 5.b

immobilier : selon lui, il suffirait que les taux d'intérêt remontent de cinq points pour que se produise un crash immobilier massif, et que l'estimation du patrimoine immobilier s'effondre. Si le prix de l'immobilier triple, l'enrichissement réel suit-il, alors que le parc de logements reste le même ?

L'intervenant considère plutôt le niveau élevé des prix immobiliers actuels comme un symptôme de l'évolution réalisée. Si des prix aussi élevés arrivent à se soutenir, c'est qu'il y a des acheteurs, et la politique monétaire est tout de même secondaire par rapport à cela. L'évolution de la capitalisation immobilière va dans le sens de la reconstitution des patrimoines après la seconde guerre mondiale. La France a connu une sortie lente et progressive des régimes de blocage des loyers. Dans les années cinquante, Jean Fourastié pouvait dire que les Français dépensaient plus pour leur tabac que pour leur loyer. Depuis, l'affaiblissement de la législation sur les loyers et la remontée des loyers ont été de pair, ce processus prenant beaucoup de temps.

Que va-t-il se passer maintenant ? Revenir à des prix des années 1960-1970 paraît très peu probable, les prix actuels semblant plus proches de prix de marché. Il est facile de construire des modèles dans lesquels les prix relatifs de l'immobilier divergent radicalement, au point que la rente foncière absorbe la totalité du revenu, comme le craignait en son temps Ricardo. Et il est certain que l'évolution du secteur immobilier peut avoir des effets destructeurs. Faut-il pour autant prendre des mesures limitatives, par exemple interdire des achats par des étrangers ?

Ce sont les processus de reconstitution des héritages qui permettent à une partie de la population de soutenir des prix immobiliers très élevés. Actuellement, presque personne ne peut acheter uniquement avec des revenus du travail un grand appartement à Paris, coûtant de l'ordre de un million d'euros. Il n'y a que des successions ou des donations qui permettent de le faire. Or il y en a suffisamment pour soutenir ces prix élevés. Après les guerres, il y a eu une phase transitoire pendant laquelle les successions et les donations étaient très faibles : les générations qui ont hérité dans les années 1920-1930 ont très peu hérité, celle qui l'ont fait entre 1970 et 1990 ont hérité beaucoup plus. A présent, les patrimoines ont retrouvé leur niveau moyen du début du XX^e siècle, et donc leur rôle, avec une répartition moins inégalitaire. Et beaucoup de gens, même des classes moyennes, peuvent réaliser en plus-values l'équivalent de plusieurs années de salaire. Alors que les inégalités de revenus imputables aux revenus du travail pouvaient être défendues par des arguments « méritocratiques », on connaît de nouveau des inégalités pour lesquelles ces arguments ne peuvent pas jouer.

5 – L'accès aux données

La « disparition des thermomètres » évoquée par l'intervenant dans son exposé initial a ému, voire scandalisé, de nombreux participants. La perte d'archives s'explique, selon l'un d'eux, par trois raisons : le manque de considération qu'on a en France pour la fonction d'archivage, contrairement à ce qui se passe en Allemagne, par exemple ; les difficultés techniques de relecture de supports magnétiques après cinq ou dix ans d'évolution informatique ; et les coûts afférents à la conservation des fichiers, coûts qu'il faudrait consentir immédiatement pour le seul profit des chercheurs du futur, dans des périodes où les arbitrages budgétaires sont draconiens.

Est-ce qu'une réelle volonté politique au ministère des finances ne permettrait pas de remédier à ces manques d'information ? Un participant en est convaincu, et évoque l'exemple de la connaissance des primes des fonctionnaires au début des années 1980. C'était réputé impossible, le ministère

gardait un secret jaloux là-dessus, il fallait se contenter d'articles peu fiables d'hebdomadaires, jusqu'à ce qu'un ministre (Anicet Le Pors) trouve son intérêt politique à faire la clarté là-dessus. Instruit de l'existence d'un fichier utilisé par l'Insee pour la comptabilité nationale, ce ministre a obtenu en deux mois les statistiques désirées en missionnant cet Institut.

Tout en convenant de l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'une volonté politique forte s'exerce, l'intervenant indique que dans le cas de l'exploitation (impossible) des fichiers de l'impôt sur les grandes fortunes, il s'agissait bien d'une incapacité technique à lire des bandes anciennes. Il souligne deux facteurs psychologiques : dans l'administration, tout devient très vite de l'histoire ancienne (il y a dix ou quinze ans, c'est très loin...) ; les responsables politiques, aussi bien de gauche que de droite, se sont habitués à l'absence de chiffres et maintenant ils en ont peur ! Récemment, une note décrivant statistiquement les cent plus hauts contribuables à l'impôt sur le revenu et à l'ISF a été transmise à des parlementaires sous le sceau du secret, alors qu'elle ne contient aucune information nominative. Les chercheurs peuvent accéder à des fichiers de l'impôt sur le revenu dans le cadre de conventions de recherche, mais pour l'ISF c'est très difficile. L'intervenant lui-même, travaillant en 1999 pour le Conseil d'analyse économique placé auprès du Premier ministre, s'est heurté aux réticences du cabinet du ministre des finances pour publier des données aussi peu confidentielles que les centiles et milliles de la distribution des patrimoines, et il a fallu un arbitrage des services du Premier ministre pour surmonter ces réticences.

Il est rappelé aussi que le Parlement français, contrairement à nombre de ses homologues à l'étranger, ne peut pas réaliser de simulations de mesures fiscales à partir de copies des fichiers qu'il détiendrait : il doit demander ces simulations au ministère des finances, qui ne les fournit pas toujours avec la célérité ni même l'exactitude nécessaires. Une demande émanant du président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale n'a pas été satisfaite avant un délai de dix-huit mois... Il y a des blocages très forts dans tout cela, et beaucoup de travail à faire pour les surmonter.

Un palliatif, utilisé par l'intervenant, consiste à créer des fichiers fictifs à partir des données obtenues dans le cadre d'une convention de recherche. Chaque observation individuelle est inventée au moyen de tirages aléatoires, de façon que soient respectées les principales caractéristiques statistiques de la population réelle. Sur son site revolutionfiscale.fr, l'intervenant permet au public d'utiliser un fichier de 800 000 enregistrements constitué de cette façon.

6 – Y a-t-il un optimum d'inégalité ?

La théorie économique aujourd'hui peut-elle, en s'appuyant sur des données, indiquer un optimum pour les disparités de revenus ? demande un participant, qui préfère utiliser ce terme « disparités » à celui d'inégalités. La réponse est négative. Définir un tel optimum supposerait qu'on puisse collectivement en choisir le critère, et cela se heurte aux mêmes difficultés éthiques qu'au niveau des choix individuels. Et comment pondérer les différents groupes sociaux ?

Mesurer l'inégalité des conditions, préciser l'origine, plus ou moins « méritocratique », de cette inégalité, semble bien être l'objectif principal que l'observation et la recherche peuvent s'assigner.



Annexe : figures

Figure 1 : la part du revenu allant aux 10% qui ont les plus hauts revenus aux Etats-Unis

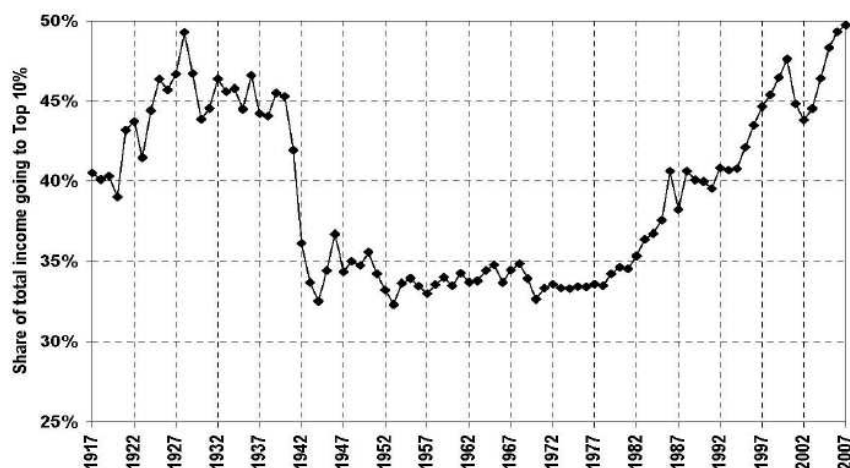


FIGURE 1

The Top Decile Income Share in the United States, 1917-2007

Source: Piketty and Saez (2003), series updated to 2007.

Income is defined as market income including realized capital gains (excludes government transfers).

Figure 2 : décomposition en trois groupes de la part du revenu allant aux 10% qui ont les plus hauts revenus aux Etats-Unis 1913-2007

- Les 1% qui ont les plus hauts revenus (« Top 1% ») : revenu supérieur à 398 900 \$ en 2007
- Les 5% qui ont les plus hauts revenus, moins les précédents (« Top 5-1% ») : revenus entre 155 400 \$ et 398 900 \$
- Les 10% qui ont les plus hauts revenus, moins les précédents (« Top 10-5% ») : revenus entre 109 600 \$ et 155 400 \$

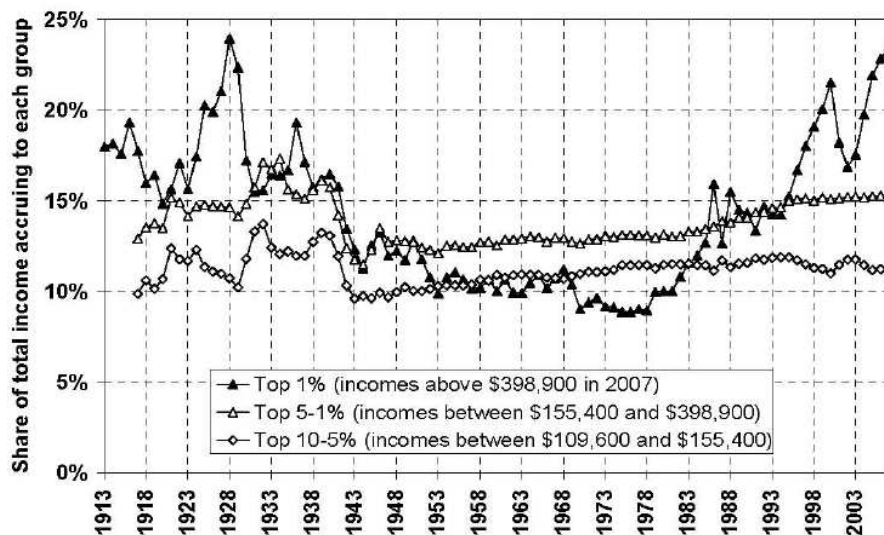


FIGURE 2

Decomposing the Top Decile US Income Share into 3 Groups, 1913-2007

Tableau 1 : Croissance de la part du revenu allant aux 1% ayant les plus hauts revenus et croissance du revenu moyen – Etats-Unis

Colonne 1 : croissance annuelle du revenu réel moyen

Colonne 2 : croissance annuelle du revenu réel perçu par les 1% ayant les plus hauts revenus

Colonne 3 : croissance annuelle du revenu réel perçu par les 99% autres

Colonne 4 : part de la croissance totale capturée par les 1% ayant les plus hauts revenus. Par exemple, de 2002 à 2007, le revenu familial moyen réel a augmenté de 3% par an, mais 65% de cette croissance est allée aux 1% ayant les plus hauts revenus, et seulement 35% au reste des familles américaines (99%).

Table 1. Top Percentile Share and Average Income Growth in the US

	Average Income Real Annual Growth (1)	Top 1% Incomes Real Annual Growth (2)	Bottom 99% Incomes Real Annual Growth (3)	Fraction of total growth captured by top 1% (4)
Period 1976-2007	1.2%	4.4%	0.6%	58%
Clinton Expansion 1993-2000	4.0%	10.3%	2.7%	45%
Bush Expansion 2002-2007	3.0%	10.1%	1.3%	65%

Computations based on family market income including realized capital gains (before individual taxes).

Incomes are deflated using the Consumer Price Index (and using the CPI-U-RS before 1992).

Column (4) reports the fraction of total real family income growth captured by the top 1%.

For example, from 2002 to 2007, average real family incomes grew by 3.0% annually but 65% of that growth accrued to the top 1% while only 35% of that growth accrued to the bottom 99% of US families.

Source: Piketty and Saez (2003), series updated to 2007 in August 2009 using final IRS tax statistics.

NB : Les calculs portent sur le revenu de marché familial, incluant les gains en capital, avant prise en compte des impôts individuels. Les revenus sont déflatés en utilisant l'indice de prix à la consommation CPI (CPI-U-RS avant 1992)

Figure 7A : part allant aux 1% ayant les plus hauts revenus, pays de langue anglaise (courbes en U), 1910-2005

Figure 7A. Top 1% share: English Speaking countries (U-shaped), 1910-2005

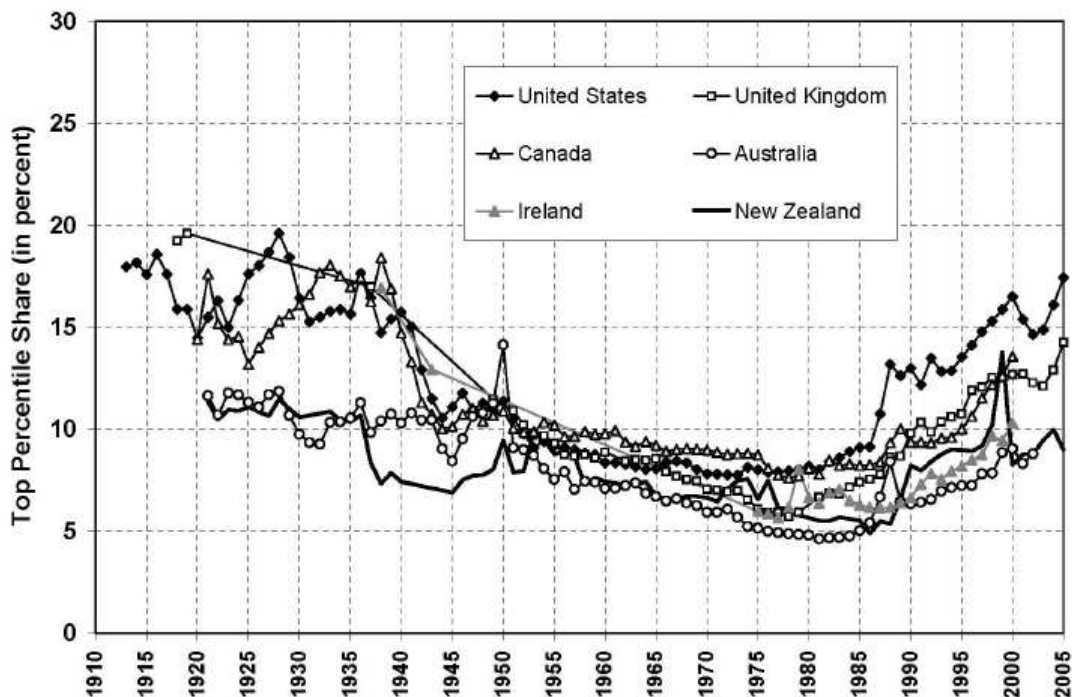
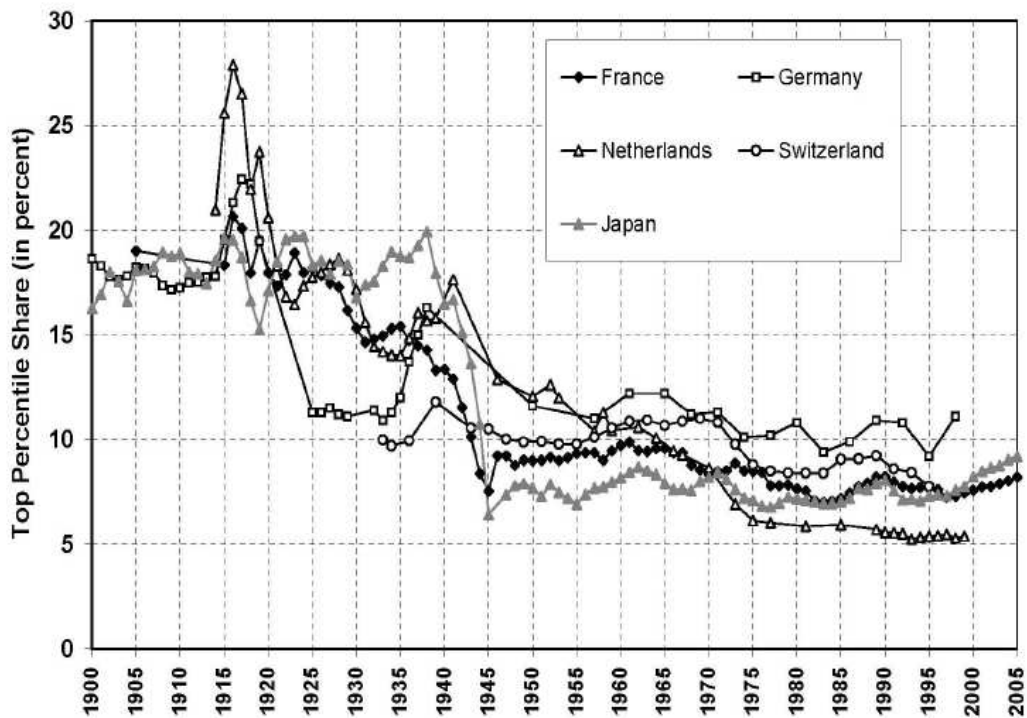


Figure 7B : part allant aux 1% ayant les plus hauts revenus, pays d'Europe continentale et Japon (courbes en L), 1900-2005

Figure 7B. Top 1% Share: Middle Europe and Japan (L-shaped), 1900-2005



Source : Top incomes

Références :

PIKETTY T. : Les Hauts revenus en France au 20e siècle : inégalités et redistribution, 1901-1998, Paris : B. Grasset, 2001, 807 p.

ATKINSON T., PIKETTY T. : Top incomes over the twentieth century : a contrast between continental european and english-speaking countries, Oxford : Oxford university press, 2007, 604 p.

ATKINSON T., PIKETTY T. : Top Incomes - A Global Perspective, Oxford : Oxford university press, 2010, 776 p.

Page personnelle de T.Piketty : piketty.pse.ens.fr

LANDAIS C., PIKETTY T., SAEZ E. : Pour une révolution fiscale – Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle (et site www.revolution-fiscale.fr) La République des idées Seuil 2011